L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 083

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 16 juillet 2025, le *Règlement numéro 083*, intitulé « *Règlement numéro 083 établissant la rémunération du personnel électoral et abrogeant le règlement numéro 053 établissant la rémunération du personnel électoral* ».

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 17 juillet 2025

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE